



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE PUBLIC État de Vaud

Nombre de nouvelles affaires toujours élevé, stock encore en hausse

Lors de l'exercice 2025, le nombre de nouvelles affaires s'est maintenu à un niveau élevé de près de 23'000 dossiers (+0,4%) et le nombre d'enquêtes en cours en fin d'année a continué sa progression, dépassant pour la première fois le seuil des 12'000 (+10,8%). Hors-homicides, les principales hausses concernent les infractions contre l'intégrité sexuelle, les actes d'ordre sexuel avec des enfants et les stupéfiants, alors que les violences conjugales et les infractions économiques sont en baisse. Le recrutement de jeunes auteurs sur les réseaux sociaux est un nouveau phénomène constaté. En ce qui concerne la législature judiciaire 2025-2029, le Collège des procureurs a assermenté pour la première fois l'ensemble des procureures et procureurs et a adopté son premier plan stratégique.

Si le nombre de nouvelles affaires du Ministère public (MP) n'a progressé que de 0,4% en 2025, avec 22'830 dossiers (26'298 avec les transferts internes), il demeure très élevé, battant le record établi l'année précédente. Plus préoccupant et malgré un nombre d'affaires bouclées lui aussi inédit (25'109/+1,5%), le stock des dossiers en cours poursuit inexorablement sa hausse (+10,5%), portant son total à 12'152 au 31 décembre 2025. Pour la quatrième année consécutive, le MP n'est plus en mesure de clore autant d'enquêtes qu'il n'en ouvre.

L'augmentation du nombre de décisions se répartit ainsi : ordonnances de classement (2'411/+2,5%) ; non-entrées en matière (3'334/+3,7%) ; ordonnances pénales (12'820/+1,8%) ; actes d'accusation (1'847/+ 3.7%). Hors suspensions, dessaisissements, transferts internes, etc. les trois-quarts des dossiers continuent à se terminer au stade du MP et seuls 7,4 % (+0,2%) font l'objet d'un renvoi devant un tribunal.

Nonobstant la complexification des procédures et la charge de travail du personnel toujours plus importante, 84.2% (- 1%) des enquêtes ont pu être closes en moins de 12 mois, dont 64,2 % (- 3%) en moins de 6 mois.

Concernant les domaines d'infractions, la variation constatée pour les homicides intentionnels (29/+ 26,1%) et par négligence (14/-46,2 %) s'explique surtout par un

nombre de cas totaux limité. Les hausses significatives concernent surtout les infractions contre l'intégrité sexuelle (248/+19,8%), les actes d'ordre sexuel avec des enfants (143/+15,3%) et les infractions en matière de stupéfiants (568/+5,6%). Au chapitre des diminutions, on peut relever les violences conjugales (841/-8.7%) et, dans une moindre mesure, les infractions économiques (1'724/-2,4%).

A noter enfin la diminution de 8,7% (595) du nombre de demandes de mise en détention provisoire et de 5,5% (1'012) des demandes de prolongation de la détention.

Nouveaux phénomènes et affaires médiatisées

Le MP a constaté une recrudescence de dossiers dans lesquels de jeunes auteurs majeurs sont recrutés par des commanditaires sur les réseaux sociaux, dont Snapchat, pour commettre diverses infractions. On relèvera principalement l'arnaque aux faux policiers, mais également des cambriolages et brigandages, impliquant parfois des voitures-béliers, voire des armes.

Bien que les interventions du MP devant le Tribunal des mineurs aient diminué (16/-36%) pour revenir à la moyenne des années 2019-2020, la gravité de certains actes confirme le durcissement de la criminalité chez certains jeunes déjà constaté par le passé.

Enfin, en raison d'un nombre d'affaires médiatisées tout à fait exceptionnel en 2025, le MP a vu les demandes des médias exploser durant l'exercice écoulé (455/+48,1%).

Une vision pour 2025-2029

En cette première année de la législature 2025-2029, le Collège des procureurs a tout d'abord assermenté, au mois de mars et pour la première fois depuis l'entrée en vigueur en 2023 de la nouvelle Loi sur le Ministère public, l'ensemble des procureures et procureurs du Canton de Vaud. Il a également adopté son premier plan stratégique, qui fixe les objectifs et les priorités du MP à l'horizon 2029. Il contient 5 axes d'action : contribuer à la paix sociale et l'ordre public ; valoriser le capital humain ; assurer un haut niveau de qualité des prestations ; disposer de moyens adéquats et durables ; cultiver les relations institutionnelles et développer l'image du Ministère public.

2025 a également marqué la création des trois premiers postes de procureurs assistants, en l'occurrence occupés par des magistrates. Pour rappel, leurs compétences se limitent aux ordonnances pénales et aux affaires portées devant le Tribunal de police. Cette nouvelle fonction, qui ne bénéficie pas de personnel administratif dédié, apporte un soutien complémentaire, précieux et d'ores et déjà mesurable au sein des MP d'arrondissement.

Au chapitre des projets, les pôles de compétence en matière de violences domestiques, de criminalité économique et de criminalité informatique sont arrivés au terme de la phase pilote de deux ans. Un bilan est en cours, l'intention étant de pérenniser les activités de formation, de coordination et de soutien déployées dans ce cadre.

Les mesures de sécurisation des locaux et des usagers du MP implémentées à l'automne, par la présence d'un agent sur chaque site, puis la mise en œuvre de contrôles, ont un effet positif tant sur le personnel que sur les justiciables. Elles vont

être elles aussi pérennisées.

Enfin, dans le cadre du projet de numérisation de la justice vaudoise eJustice.VD, un projet pilote dans l'Est vaudois impliquant le MP d'arrondissement, le Tribunal d'arrondissement et huit études d'avocats vient de s'achever. Entre juillet 2025 et avril 2026, il a permis de tester les échanges électroniques entre ces trois parties et s'est globalement révélé réussi. Le MP continue ainsi de se préparer à cette révolution dont le calendrier est dicté sur plan fédéral par le projet Justitia 4.0.

Le rapport d'activité du Ministère public 2025 est disponible sur www.vd.ch/mp/publications

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2026

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch)